

Cet éclairage a été modifié le 19/04/2023 afin de corriger une erreur détectée dans les figures n°4, 5 et 6 de la version initiale. Le texte a également été amendé en conséquence.

Début 2023, les écarts d'inflation entre les ménages sont accentués par la forte hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie

Début 2023, les différences entre les structures de consommation continuent de se traduire de manière sensible sur les écarts d'inflation par catégories de ménages (les ménages les plus jeunes par rapport aux plus âgés, ceux vivant dans des petites communes par rapport aux ménages des grandes agglomérations, les plus modestes par rapport aux plus aisés). Ces écarts, qui peuvent aller jusqu'à 3 points de pourcentage, résultent principalement de l'énergie, notamment pour le logement, et de l'alimentation. Des écarts importants existent aussi au sein même des catégories de ménages, avec un écart interquartile de l'ordre de 2 à 4 points d'inflation. L'inflation pour les ménages les plus jeunes apparaît cependant relativement plus homogène que celle des plus âgés. Il faut enfin noter que les écarts d'inflation n'informent que sur une partie des écarts possibles de pouvoir d'achat, lesquels dépendent aussi des évolutions de revenus.

En janvier 2023, les écarts d'inflation pouvaient aller jusqu'à 3 points entre catégories de ménages, principalement du fait de l'énergie et de l'alimentation

Selon la structure de leur panier de consommation, qui peut varier d'une situation à l'autre ou traduire des préférences propres, les ménages ne sont pas tous exposés de la même façon à l'accélération des prix. La *Note de conjoncture* du 24 juin 2022¹ avait mis en évidence que la hausse de l'inflation depuis 2021 avait accru les disparités entre ménages. Tandis que les écarts d'inflation entre catégories de ménages ne dépassaient pas 0,2 point en moyenne entre 2015 et 2021, ils atteignaient plus de 1,5 point en avril 2022. Les disparités les plus fortes se situaient notamment entre les ménages jeunes et les plus âgés, les premiers supportant en moyenne une inflation nettement moins élevée que les seconds, mais aussi entre les ménages résidant en milieu rural par rapport à ceux vivant dans les grandes villes ou

dans l'agglomération parisienne. Les écarts d'inflation apparaissaient en revanche moins prononcés selon le niveau de vie des ménages.

L'actualisation de cet exercice (► encadré 1) pour janvier 2023, où l'inflation a atteint 6,0 % sur un an en France métropolitaine², montre que les disparités entre catégories de ménages se sont encore accentuées. Ces écarts dépassent 2 points en janvier 2023 d'une catégorie de ménages à l'autre (► figure 1). Comme en avril 2022, l'énergie (énergie du logement³ et carburants) contribue notablement aux écarts d'inflation entre catégories de ménages. Mais l'alimentation y contribue désormais tout autant. De fait, en moyenne sur la France métropolitaine, l'alimentation constitue depuis septembre 2022 la contribution la plus importante à l'inflation d'ensemble, aussi bien du fait du niveau élevé de l'inflation alimentaire (+13,4 % sur un an début 2023 en France métropolitaine) que de son poids important dans la consommation des ménages (16 % en moyenne).

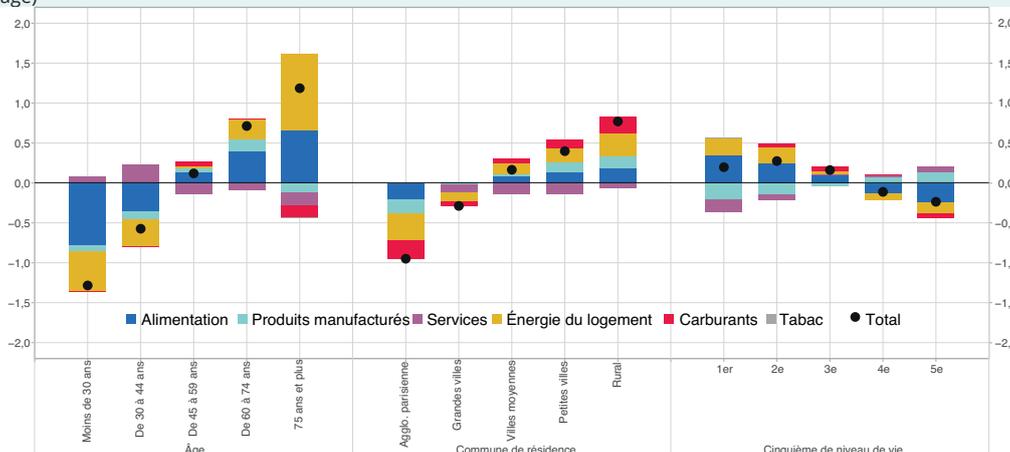
1 « Selon leurs dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont exposées à une inflation apparente pouvant différer de plus d'un point par rapport à la moyenne », éclairage de la *Note de conjoncture* du 24 juin 2022, Insee.

2 L'ensemble des chiffres cités dans cette étude portent sur la France métropolitaine.

3 L'énergie consommée principalement pour le logement correspond par exemple à l'énergie utilisée pour le chauffage, l'éclairage ou encore la cuisson. Il s'agit d'électricité, de gaz, de combustibles liquides (par exemple, le fioul) ou de combustibles solides (par exemple, le bois).

► 1. Inflation par catégorie de ménages en janvier 2023, en écart à l'inflation moyenne en France métropolitaine

(points de pourcentage)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en janvier 2023, l'inflation a été supérieure de 1,2 point pour les ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans. L'énergie du logement contribue pour +1,0 point à cet écart et l'alimentation pour +0,7 point.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : *Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.*

L'inflation est plus élevée pour les ménages les plus âgés, pour ceux vivant dans des communes rurales ou de petite taille, ou encore pour les ménages modestes

Les disparités d'inflation les plus importantes estimées en janvier 2023 concernent globalement les mêmes catégories de ménages que celles identifiées dans la *Note de conjoncture* de juin 2022 : ménages âgés par rapport aux ménages jeunes, ménages ruraux par rapport à ceux vivant dans les plus grandes villes. Comme en avril 2022, les écarts sont moins marqués selon l'échelle des niveaux de vie, même si les ménages les plus modestes (les 40 % des ménages au niveau de vie le moins élevé) supportent une inflation plus élevée que les plus aisés.

Toutefois, les écarts d'inflation entre catégories de ménages peuvent traduire les effets de dimensions croisées, sans qu'il soit possible d'en déduire l'effet propre de chacune en comparant simplement les niveaux d'inflation pour les différentes catégories. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet à cet égard de confirmer les conclusions de la figure 1 (► **encadré 2**). L'âge ressort ainsi comme un facteur de disparité d'inflation entre ménages, y compris entre ménages dont les autres caractéristiques sociodémographiques sont les mêmes. Toutes choses égales par ailleurs, l'inflation est plus faible pour les ménages dont la personne de référence est jeune : les ménages de moins de 30 ans supportaient ainsi, en janvier 2023, une inflation d'en moyenne 2,2 points de pourcentage inférieure à celle des ménages de plus de 75 ans, et ce à autres caractéristiques sociodémographiques données, y compris le fait d'être locataire ou propriétaire. Le fait d'être locataire (ce qui est plus souvent le cas des ménages jeunes) est actuellement de nature à réduire l'inflation d'ensemble, car le poids du loyer dans le budget réduit alors mécaniquement la part des autres

postes, dont l'alimentation et l'énergie notamment qui présentent de fortes hausses de prix.

Le type de commune de résidence joue également significativement sur les écarts d'inflation entre ménages, l'inflation étant actuellement, toutes choses égales par ailleurs et compte tenu de la structure de consommation de leurs habitants, plus élevée dans les petites communes. Ce facteur induit néanmoins des disparités d'inflation moins fortes que celles liées à l'âge du ménage : toutes choses égales par ailleurs, entre un ménage vivant dans une commune rurale et un ménage résidant dans l'agglomération parisienne, l'écart d'inflation s'élevait en moyenne à 0,6 point de pourcentage en janvier 2023.

Le niveau de vie est également un facteur de disparité d'inflation entre ménages : l'inflation est actuellement plus élevée chez les ménages les plus modestes, toutes choses égales par ailleurs. À autres caractéristiques données, un ménage faisant partie des 20 % les plus modestes supportait en janvier 2023 une inflation d'en moyenne 0,9 point supérieure à celle d'un ménage faisant partie des 20 % les plus aisés.

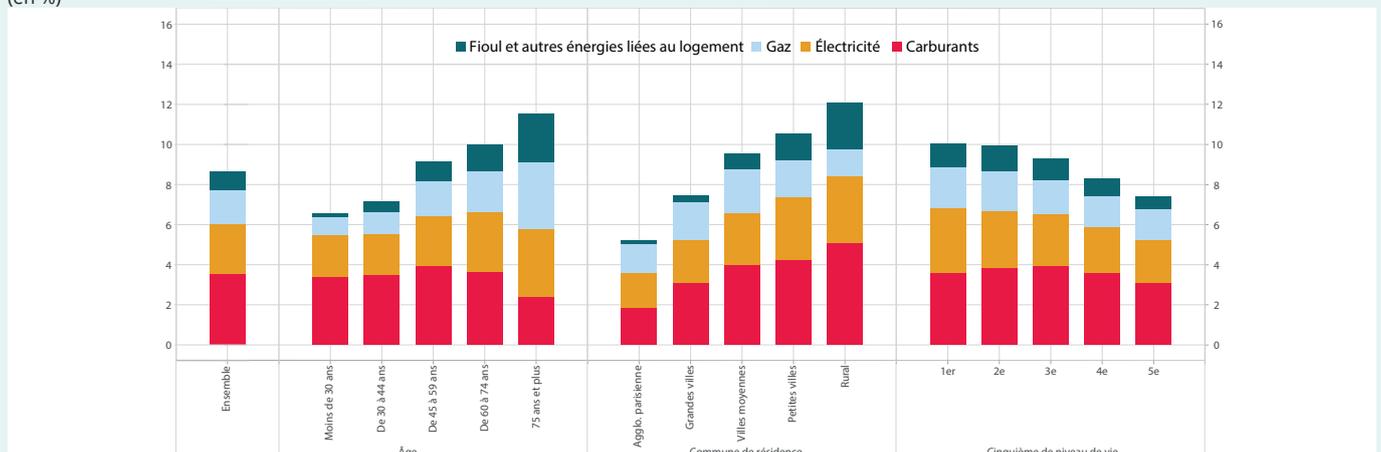
L'inflation élevée supportée par les ménages les plus âgés vient surtout, s'agissant de l'énergie, d'un poids plus important du gaz ou du fioul dans leur budget

Parmi les postes de consommation, si l'énergie contribue de façon importante aux écarts d'inflation entre catégories de ménages, c'est avant tout en raison de l'énergie du logement (► **figure 1**).

De fait, en moyenne sur l'ensemble des ménages, le glissement annuel des prix de l'énergie du logement se situait en janvier 2023 à 17,7 % en France métropolitaine, au-dessus donc de celui des carburants (14,0 % sur un

► 2. Poids des différentes énergies dans le budget, par catégorie de ménages en 2022

(en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.
Lecture : en 2022, les achats liés à l'énergie représentent environ 9 %, en moyenne, des dépenses de consommation des ménages.
Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.
Source : *Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.*

Conjoncture française

an). Les dépenses d'énergie du logement, représentant en moyenne 5,2 % de la consommation des ménages, peuvent varier sensiblement d'une catégorie de ménages à l'autre. Notamment, le poids de ces dépenses augmente avec l'âge du ménage, et ce quelles que soient ses autres caractéristiques sociodémographiques, tirant de ce fait l'inflation des plus âgés à la hausse. Tandis que les moins de 30 ans consacrent en moyenne 3 % de leurs dépenses à ce poste de consommation, cette part atteint 6 % pour les 60 à 74 ans et environ 9 % pour les plus de 75 ans (► **figure 2**). Cela s'explique probablement en partie par des logements dont les surfaces sont plus importantes, en moyenne, pour les ménages plus âgés et ce même à taille de ménages équivalente.

De plus, les ménages les plus jeunes consacrent à l'électricité une part plus importante de leurs dépenses en énergie liée au logement (près de deux tiers de ces dépenses pour les moins de 30 ans, contre un peu plus d'un tiers chez les plus de 75 ans), tandis que les plus âgés font davantage usage du gaz ou des autres combustibles comme le fioul, dont les prix ont bien plus augmenté que ceux de l'électricité sur ces douze derniers mois.

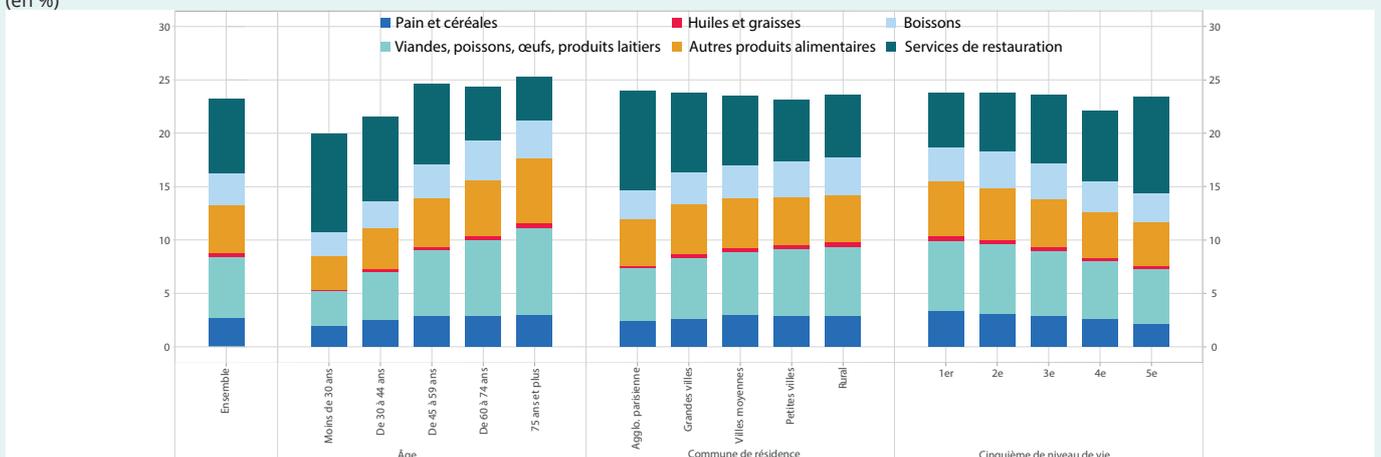
S'agissant des carburants, les ménages les plus âgés y consacrent une part légèrement moins importante de leur budget (environ 2 % des dépenses totales pour les plus de 75 ans, contre 3 % pour les moins de 30 ans). Ainsi, les carburants contribuent à réduire l'inflation supportée par les ménages les plus âgés, atténuant légèrement les écarts d'inflation avec les plus jeunes.

Les dépenses de carburant constituent un facteur de disparité d'inflation entre les ménages des petites villes et ceux des grandes agglomérations

L'énergie du logement tire aussi les écarts d'inflation entre les ménages ruraux ou des petites villes et ceux des grandes villes ou de l'agglomération parisienne. D'une part, le poids de ces dépenses est plus important dans les zones les moins urbaines (7 % du budget en zone rurale, contre un peu plus de 3 % dans l'agglomération parisienne), et ce même à autres caractéristiques sociodémographiques équivalentes ; d'autre part, l'énergie du logement y est plus souvent composée de fioul ou autres combustibles, tandis que les ménages de l'agglomération parisienne consomment davantage d'électricité.

Les carburants contribuent toutefois également, de manière non négligeable, aux disparités d'inflation entre les petites communes et les métropoles. En effet, le poids des carburants dans les dépenses des ménages est moins élevé dans les grandes villes ou l'agglomération parisienne (2 à 3 % du budget des ménages) que dans les villes plus petites ou les zones rurales (4 à 5 % du budget). Cela reste vrai en contrôlant par les autres caractéristiques sociodémographiques, y compris chez ceux qui possèdent une voiture – dans les grandes villes ou dans l'agglomération parisienne, le véhicule est probablement moins fréquemment mobilisé, même si le ménage en possède un.

► 3. Poids de l'alimentation et des services de restauration dans le budget, par catégorie de ménages en 2022 (en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.
 Lecture : en 2022, l'alimentation représente environ 16 %, en moyenne, des dépenses de consommation des ménages. Les services de restauration représentent quant à eux environ 7 % des dépenses de consommation des ménages.
 Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

Chez les plus âgés et les plus modestes, l'alimentation pèse davantage dans le budget et porte sur des produits plus touchés par l'inflation

Entre les ménages les plus jeunes et les plus âgés, l'alimentation constitue un facteur d'écart d'inflation au même titre que l'énergie. C'est le cas aussi entre ménages modestes et ménages aisés, même si les disparités apparaissent moins importantes.

Le rôle de l'alimentation dans les écarts d'inflation entre catégories de ménages tient avant tout à la variabilité du poids qu'elle représente dans le budget des ménages. En effet, la part des dépenses consacrées à l'alimentation (hors services de restauration) augmente avec l'âge (► **figure 3**) : si les moins de 30 ans consacrent environ 11 % de leur budget à ce poste de consommation, cette part s'élève à environ 21 % pour les plus de 60 ans. Ces écarts s'observent aussi toutes choses égales par ailleurs, notamment en comparant des ménages de même taille ou des ménages dont le statut vis-à-vis du logement (locataires ou propriétaires) est le même. Pour les plus jeunes, en revanche, le poids des services de restauration, moins touchés par l'inflation, est plus important. Ces écarts entre ménages les plus jeunes et ménages les plus âgés quant au poids de l'alimentation dans le budget, hors services de restauration, ont été documentés (► **Ferret et Demoly, 2019**, et **Herpin et Michel, 2012**) et pourraient tenir à un effet générationnel.

Au-delà de la part de leurs dépenses, plus importante que pour les plus jeunes, qu'ils consacrent à l'alimentation, les ménages les plus âgés, en particulier les 75 ans et plus, tournent également leurs achats vers

des produits davantage touchés par l'inflation. Dans leurs dépenses alimentaires, les produits protéinés d'origine animale (viandes, poissons, œufs et produits laitiers) présentent en effet davantage, alors que la hausse de leurs prix (entre +14 % et +19 % sur un an en janvier 2023) est supérieure à celle de l'ensemble des produits alimentaires (+13,4 %).

L'alimentation – comme l'ensemble des dépenses peu compressibles⁴ – pèse également davantage dans le budget des ménages les plus modestes (18 à 19 % du budget pour les 40 % des ménages les plus modestes) que dans celui des plus aisés (14 % du budget pour les 20 % des ménages les plus aisés), et ce quelles que soient leurs autres caractéristiques sociodémographiques.

Pour les plus modestes, le prix du panier alimentaire a par ailleurs progressé plus vite, ce qui peut être dû au poids, un peu plus important dans leurs dépenses alimentaires, des huiles et autres produits gras, dont les prix sont parmi les plus dynamiques au sein des produits alimentaires (+30 % environ sur un an en janvier 2023).

Au sein d'une même catégorie l'inflation peut différer sensiblement d'un ménage à l'autre

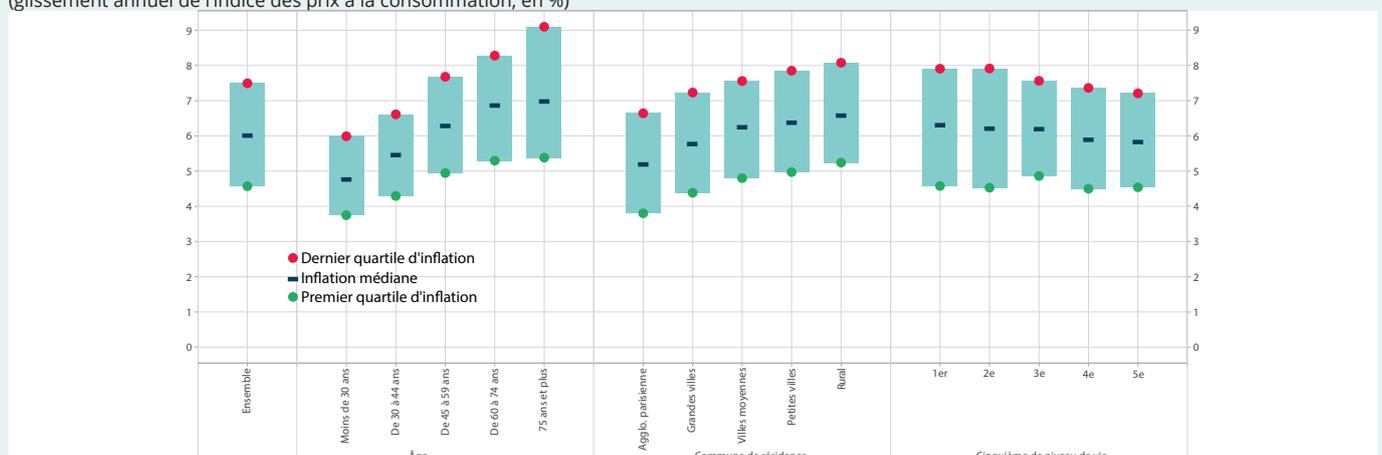
Dès lors que des dimensions aussi diverses que l'âge, le lieu de résidence ou le niveau de vie jouent significativement sur l'inflation, celle-ci peut différer sensiblement pour les ménages au sein d'une même catégorie.

Pour un quart de l'ensemble des ménages, l'inflation en janvier 2023 était inférieure à 4,6 % sur un an, tandis que pour un autre quart, l'inflation s'élevait à plus de 7,5 %, soit un écart de 2,9 points (► **figure 4**). Cette dispersion

⁴ Les dépenses peu compressibles sont des postes de consommation difficilement arbitrables à court terme parce qu'ils répondent à des besoins essentiels : dépenses alimentaires, de santé, d'éducation, de carburants ou de services de transports.

► 4. Dispersion de l'inflation au sein de chaque catégorie de ménages, en janvier 2023

(glissement annuel de l'indice des prix à la consommation, en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en janvier 2023, chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, 25 % d'entre eux supportaient une inflation inférieure à 3,7 % et 25 % supportaient une inflation supérieure à 6,0 %. L'inflation médiane supportée par ces ménages se situait à 4,8 %.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

Conjoncture française

mesurable sur l'ensemble de la population existe aussi, avec une variance analogue, lorsqu'on se limite à une catégorie de la population. Ainsi, l'écart interquartile atteint presque 4 points chez les ménages de plus de 75 ans. Il est encore important pour les moins de 30 ans, même s'il est moins marqué (environ 2 points).

De façon générale, au sein d'une même catégorie, cet écart est de l'ordre de 2 à 4 points. Les disparités sont particulièrement marquées chez les ménages les plus âgés, mais aussi pour les ménages les plus modestes.

Parmi les plus âgés et les plus modestes, la part des dépenses consacrée à l'énergie est moins homogène d'un ménage à l'autre

Les disparités d'inflation, au sein de chacune des catégories de ménages, proviennent de structures de consommation qui diffèrent d'un ménage à l'autre. En particulier, s'agissant de l'énergie, dont on a vu qu'il s'agit d'un des principaux facteurs de disparité entre catégories, la part des dépenses qui y sont consacrées dans le budget peut varier sensiblement entre ménages, au sein même de chaque catégorie (► **figure 5**). Cette variabilité peut refléter des disparités dans les quantités d'énergie consommées d'un ménage à l'autre (selon la surface du logement par exemple) mais aussi une hétérogénéité sur le type d'énergie utilisée (selon que l'électricité, le gaz ou bien le fioul soient utilisés comme énergie de chauffage par exemple).

Parmi les moins de 30 ans, un quart des ménages consacre moins de 3 % de leur budget à l'énergie, tandis qu'un quart y consacre 11 % ou plus, soit un écart de 8 points de pourcentage environ. Pour les ménages les plus âgés, cet écart interquartile est encore plus

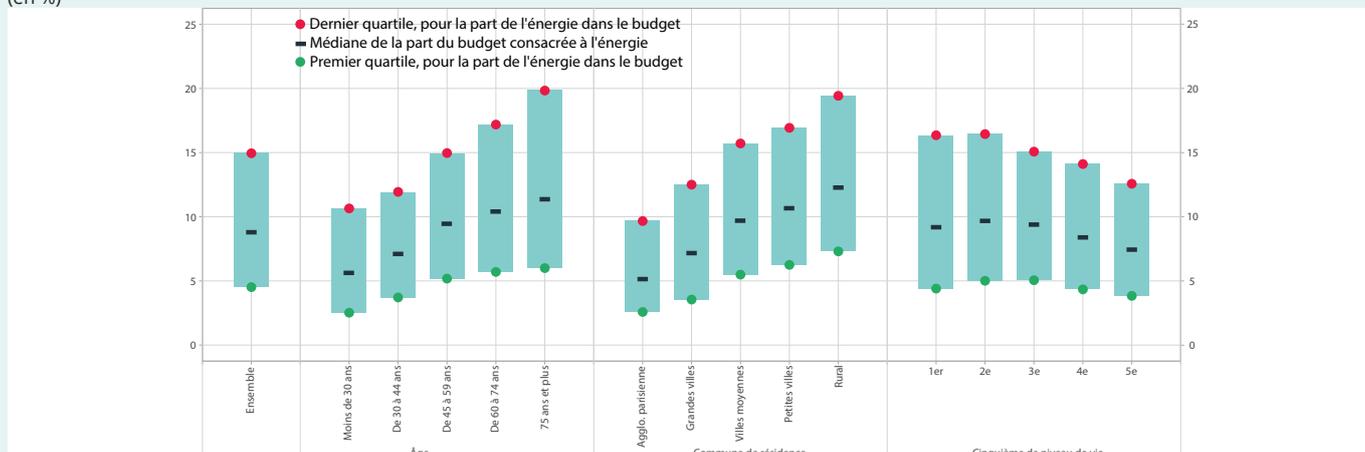
important : il atteint 11 points de pourcentage chez les 60-74 ans et 14 points chez les 75 ans et plus.

Cette plus forte homogénéité des jeunes ménages, quant au poids de l'énergie dans leur dépense, peut s'expliquer par de moindres disparités dans un certain nombre de dimensions connexes. Les ménages les plus jeunes sont par exemple plus concentrés dans les villes. Ils sont également plus modestes financièrement (environ un tiers des ménages de moins de 30 ans font partie du premier cinquième de niveau de vie), quand la répartition des ménages les plus âgés est plus équilibrée sur l'échelle des niveaux de vie. Enfin, les ménages les plus jeunes sont aussi plus homogènes quant à leur statut vis-à-vis du logement (84 % d'entre eux sont locataires). Or, le fait d'être propriétaire est associé, toutes choses égales par ailleurs, à un poids plus important, dans le budget, de l'énergie liée au logement.

Chez les ménages les plus modestes, au sein desquels l'écart interquartile de l'inflation est plus élevé que pour les ménages les plus aisés, la part des dépenses consacrées à l'énergie est également moins homogène. Au sein des 20 % les plus modestes, un quart des ménages consacre moins de 4 % de leur budget à l'énergie, quand un quart y consacre plus de 16 % environ, soit un écart interquartile d'environ 12 points de pourcentage. En comparaison, cet écart est d'un peu moins de 9 points au sein des ménages du dernier cinquième de niveau de vie. Cette dispersion plus importante au sein des ménages les plus modestes peut notamment s'expliquer par une répartition plus équilibrée, parmi les ménages du premier cinquième de niveau de vie, entre ceux qui possèdent une voiture et ceux qui n'en possèdent pas (36 % des ménages du premier cinquième de niveau de vie ne possèdent

► 5. Dispersion de la part des dépenses consacrées à l'énergie au sein de chaque catégorie de ménages, en 2022

(en %)



Note : la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en 2022, chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, 25 % d'entre eux consacrent moins de 3 % de leur budget à l'énergie, et 25 % y consacrent 11 % ou plus. Pour ces ménages, la médiane de la part du budget consacrée à l'énergie est de 6 %.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

pas de voiture, contre seulement 11 % des ménages faisant partie du dernier cinquième de niveau de vie). Elle est également liée à une moindre homogénéité des ménages les plus modestes quant à leur statut vis-à-vis du logement.

Le poids des dépenses consacrées à l'alimentation constitue aussi un facteur de dispersion de l'inflation au sein même des catégories de ménages. En effet, les ménages les plus âgés sont aussi ceux présentant la plus grande variabilité du poids de l'alimentation dans le budget. Parmi les 75 ans et plus, un quart des ménages consacre au moins un tiers, environ, de leur budget aux dépenses alimentaires, quand un quart y consacre moins de 13 %, soit un écart de près de 20 points de pourcentage. Chez les moins de 30 ans, cet écart se réduit à 13 points. De même, parmi les 20 % des ménages les plus modestes, l'écart interquartile est

de l'ordre de 20 points, contre 15 points pour les 20 % les plus aisés. Comme dans le cas de l'énergie, cette hétérogénéité du poids de l'alimentation dans le budget des ménages peut provenir de ce que les quantités consommées sont variables d'un ménage à l'autre mais aussi le panier de biens alimentaires. En particulier, au sein de leur panier de biens alimentaires, les ménages consacrent une part très variable de leur budget aux catégories de produits les plus touchées par l'inflation en ce début d'année 2023 (les produits protéinés d'origine animale ou les huiles et autres produits gras). Ainsi, au sein d'une même catégorie, la diversité des ménages sur les autres dimensions sociales déterminant la composition du panier de consommation (statut vis-à-vis du logement, possession d'une voiture, zone de résidence...) se traduit par une variabilité importante, d'un ménage à l'autre, du niveau d'inflation supporté. ●

Émilie Cupillard, Olivier Simon

Encadré 1. Méthodologie

La méthodologie employée dans cet éclairage est similaire à celle de l'éclairage publié dans la *Note de conjoncture* du 24 juin 2022.

L'indice des prix à la consommation (IPC) de janvier 2023 porte sur un panier de biens et services dont la composition reflète la structure de consommation moyenne des ménages en 2022. À partir de cette structure moyenne de 2022 et des données recueillies dans l'enquête Budget de Famille 2017 qui informe sur les comportements de consommation différenciés d'un ménage à l'autre, la méthode consiste à construire, pour chaque ménage ou catégorie de ménages, une structure de consommation qui lui est propre.

Plus précisément, la structure de consommation du ménage (ou de la catégorie de ménages) est obtenue en calculant, au niveau de chaque groupe de produits présent dans l'IPC, le ratio entre la dépense du ménage (ou de la catégorie de ménages) en ce produit et la dépense moyenne des ménages en ce même produit. Pour calculer ces « coefficients budgétaires », les postes de consommation sont considérés au niveau 3 de la classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP), qui comporte 117 classes.

En appliquant à la structure de consommation de chaque ménage (ou de chaque catégorie) l'IPC des différents postes de dépenses qui la compose, on en déduit l'IPC supporté par ce ménage (ou cette catégorie).

Cette méthode repose sur plusieurs hypothèses :

- Pour un groupe de produits donné du niveau 3 de la nomenclature de la COICOP (par exemple, le poste « Pain et céréales », qui regroupe notamment les pâtes, le riz, le pain...), l'évolution des prix des produits est supposée être la même d'un ménage à l'autre. La méthode ne permet ainsi pas de tenir compte des évolutions de prix qui seraient, par exemple, différentes d'un territoire à l'autre, ou différentes selon la gamme des produits consommés ;
- Les écarts entre la structure de consommation d'un ménage d'une catégorie donnée et la structure moyenne de consommation sont supposés stables depuis 2017, année de recueil des données de l'enquête Budget de Famille mobilisée dans cette étude ;
- En particulier, les IPC ainsi estimés pour chaque ménage ne tiennent pas compte de son éventuel changement de comportement en cours d'année, notamment s'il modifie sa consommation de façon à réduire l'impact de l'inflation sur ses dépenses.

Cette méthodologie est similaire à celle employée par l'OFCE dans l'encadré n°4 de son *Policy brief* du 22 février 2023, dans laquelle des résultats complémentaires à ceux de cet éclairage sont présentés, calculés sur l'évolution moyenne des prix sur l'ensemble de l'année 2022.

.../...

Par ailleurs, l'exercice réalisé se concentre sur l'impact de la hausse des prix sur le budget de chaque ménage, entendu au sens de ses *dépenses* effectives de consommation et non pas au sens de *son revenu disponible*. L'étude publiée par France Stratégie (« Alimentation, logement, transport : sur qui l'inflation pèse-t-elle le plus ? ») en février 2023, bien qu'elle s'appuie sur une méthodologie légèrement différente de celle mobilisée ici (les structures de consommation utilisées sont celles de 2017, y compris la structure de consommation moyenne), permet de comprendre que mécaniquement, la hausse des prix entame de façon plus forte, en pourcentage, les ressources monétaires des ménages dont le revenu disponible est le moins élevé. ●

Encadré 2. Effet des caractéristiques sociodémographiques des ménages sur l'inflation supportée en janvier 2023, toutes choses égales par ailleurs

Les écarts d'inflation entre catégories de ménages peuvent résulter des effets conjugués de leurs caractéristiques sociodémographiques. Pour isoler l'effet de chacune d'entre elles toutes choses égales par ailleurs, un modèle économétrique a été estimé sur l'ensemble de l'échantillon des ménages de l'enquête Budget de familles 2017 sur le champ de la France métropolitaine (12 000 ménages environ). Dans ce modèle, l'inflation supportée par chaque ménage en janvier 2023 est expliquée par les caractéristiques sociodémographiques du ménage, incluant l'âge de la personne de référence, la composition du ménage, le nombre d'unités de consommation, la catégorie socio-professionnelle (CSP), le cinquième de niveau de vie, le statut vis-à-vis du logement, le type de commune de résidence et la possession ou non d'une voiture (► [figure 6](#)). Des modèles analogues ont été estimés sur la seule inflation énergétique du logement et sur l'inflation du panier alimentaire.

Le fait d'être locataire joue significativement à la baisse sur l'inflation supportée en 2023 : l'explication peut en être que l'alimentation et l'énergie pèsent mécaniquement moins dans le budget d'un locataire, lequel est également constitué de son loyer. Cependant, même à statut vis-à-vis du logement fixé, d'autres caractéristiques sociodémographiques s'avèrent associées à une inflation plus forte supportée par le ménage. À cet égard, aussi bien l'âge du ménage que son niveau de vie ou encore le type de sa commune de résidence induisent des effets significatifs sur l'inflation, et ce à toutes autres caractéristiques sociodémographiques données, y compris le fait d'être locataire ou propriétaire.

Le nombre d'unités de consommation du ménage joue significativement à la hausse sur l'inflation qu'il supporte. Cela explique probablement que la composition du ménage (couple avec enfant, sans enfant, etc.) n'entraîne selon l'estimation que de peu d'effets significatifs, ces derniers étant déjà captés par le nombre d'unités de consommation.

Parmi les CSP, les cadres, les professions intermédiaires et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise apparaissent comme faisant face à une inflation moins élevée que les ouvriers, tandis que les agriculteurs supporteraient une inflation plus élevée. Concernant l'effet estimé pour les agriculteurs, il mériterait d'être pris avec précaution compte tenu du faible nombre de ménages concernés dans l'échantillon et aussi de la maille relativement grossière utilisée pour qualifier la commune de résidence.

La même régression linéaire appliquée non pas à l'inflation d'ensemble mais à l'inflation de l'énergie du logement en janvier 2023 fait ressortir également les variables d'âge du ménage, la composition du ménage (davantage que le nombre d'unités de consommation qui, lui, n'est pas significatif), la catégorie socio-professionnelle et le type de commune de résidence. S'agissant de cette dernière dimension, les ménages vivant dans des communes rurales ou petites, font face à des prix de l'énergie pour leur logement moins dynamiques, toutes choses égales par ailleurs, que ceux des communes de taille moyenne. La raison peut en être la composition de ces énergies, les ménages des communes rurales recourant davantage au fioul et autres combustibles, ceux des villes moyennes au gaz ; or les prix du gaz ont plus fortement augmenté sur un an que ceux du fioul et des autres combustibles (35,7 % sur un an en janvier 2023 pour le gaz, 28,7 % sur un an pour le fioul et autres combustibles).

La régression linéaire appliquée à l'inflation alimentaire conduit à moins de variables significatives : seul l'âge du ménage (plus de 75 ans) ressort significativement, ainsi que le niveau de vie ou encore le fait de résider dans une commune rurale. ●

.../...

► 6. Modèle économétrique de l'inflation supportée par les ménages en janvier 2023, en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristique du ménage		Répartition dans la population (en %)	Effet sur l'inflation en janvier 2023 (en points)		
			Tous produits	Énergie du logement	Alimentation
Âge de la personne de référence	Moins de 30 ans	10,6	-0,94***	-3,02***	ns
	De 30 à 44 ans	24,8	-0,45***	-1,72***	ns
	De 45 à 59 ans	27,6	Réf.	Réf.	Réf.
	De 60 à 74 ans	23,5	0,48***	ns	ns
	75 ans et plus	13,5	1,28***	3,35***	0,18**
Composition du ménage	Personne seule	35,5	Réf.	Réf.	Réf.
	Couple avec 3 enfants ou plus	4,9	ns	1,88*	ns
	Couple avec 2 enfants	11,6	-0,33*	1,95***	ns
	Couple avec 1 enfant	10,2	ns	1,56***	ns
	Couple sans enfant	26,4	ns	0,68*	0,1*
	Famille monoparentale	8,8	ns	1,98***	0,17**
	Autres cas	2,5	ns	ns	ns
Nombre d'unités de consommation (1)		1,5	0,45***	ns	0,16**
Catégorie socio-professionnelle	Cadre	14,1	-0,36***	-0,68*	ns
	Employé	14,4	ns	-0,72**	0,12**
	Ouvrier	15,7	Réf.	Réf.	Réf.
	Profession intermédiaire	15,7	-0,28***	-1,06***	ns
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,2	-0,23*	ns	ns
	Agriculteur	1,1	0,42**	ns	ns
	Retraité	34,8	ns	ns	ns
Cinquièmes de niveau de vie	1 ^{er}	19,9	0,56***	ns	0,16***
	2 ^e	20,0	0,18***	ns	ns
	3 ^e	20,0	Réf.	Réf.	Réf.
	4 ^e	20,0	-0,17**	ns	-0,09*
	5 ^e	20,0	-0,38***	ns	-0,13***
Statut vis-à-vis du logement	Accédant à la propriété	19,5	1,06***	ns	0,08*
	Locataire	43,3	Réf.	Réf.	Réf.
	Propriétaire	37,2	1,64***	1,86***	ns
Commune de résidence (2)	Agglo. parisienne	16,1	-0,27***	-1,74***	-0,08*
	Grandes villes	31,0	Réf.	Réf.	Réf.
	Villes moyennes	13,5	0,21***	0,53*	ns
	Petites villes	17,9	0,22***	-0,61**	ns
	Rural	21,5	0,37***	-0,64**	0,11**
Ne possède pas de voiture		18,9	-0,28***	-0,83***	ns
Possède une voiture		81,1	Réf.	Réf.	Réf.

*** significativité à 1 % ; ** ... à 5 % ; * ... à 10 % ; ns : non significatif

Réf. : modalité prise comme référence au sein d'une dimension sociodémographique donnée et qui correspond en général à la modalité la plus représentée dans l'échantillon.

(1) Pour cette ligne, la valeur indiquée dans la colonne « Répartition dans l'échantillon » correspond à la valeur moyenne, dans la population, du nombre d'unités de consommation dans le ménage

(2) La commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

Lecture : en janvier 2023, un ménage de moins de 30 ans supportait une inflation en moyenne 0,94 point moins élevée qu'un ménage de 45 à 59 ans, à toutes autres caractéristiques sociodémographiques fixées.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Budget de familles 2017, Indices des prix à la consommation, calculs Insee.

Bibliographie

Insee (2022), « Selon leurs dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont exposées à une inflation apparente pouvant différer de plus d'un point par rapport à la moyenne », éclairage de la *Note de conjoncture* du 24 juin 2022, Insee.

Ferret A. et Demoly E. (2019), « Les comportements de consommation en 2017 », *Insee Première* n° 1749.

Herpin N. et Michel C. (2012), « Avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation », *Insee Références*, France, portrait social, édition 2012.

Madec P., Place M. et R. Sampognaro (2023), « Une analyse des mesures budgétaires et du pouvoir d'achat en France en 2022 et en 2023 », *Policy Brief* n° 112 de l'OFCE, février 2023.

Cusset P.-Y., Trannoy A., (2023), « Alimentation, logement, transport : sur qui l'inflation pèse-t-elle le plus ? », *Note d'analyse* n° 119 de France Stratégie, février 2023. ●